



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019
(Date de convocation : 4 avril 2019)

Délibération n° 20190410/02

Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	11
Nombre de votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le dix avril deux mille dix-neuf à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Claudine Padroni-Bourdieu, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoint, Mme Pascale De Paoli, Mme Valérie Seng, M. Guillaume Pambrun, M. Jean-François Rabaud, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Régine Lignier (excusée), Mme Séverine Flory, M. Jacques Gardères (excusé, procuration à Mme Claudine Padroni-Bourdieu), Mme Régine Escaffre,

Secrétaire de séance : M. Alain Loncan

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. Gérard Ara, Maire, soumet au Conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire a quitté la salle pour permettre au Conseil municipal de voter les comptes administratifs.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Alain Aragnouet, élu président de séance, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressé par M. Gérard Ara, Maire.

Le Conseil municipal après présentation des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL « COMMUNE »

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés		495 038,47		1 468 993,51	0,00	1 964 031,98
Opérations de l'exercice	2 844 456,00	2 842 277,06	740 618,48	598 019,18	3 585 074,48	3 440 296,24
TOTAUX	2 844 456,00	3 337 315,53	740 618,48	2 067 012,69	3 585 074,48	5 404 328,22
Résultats de clôture	2 178,94		142 599,30		144 778,24	
Restes à réaliser			246 475,18	376 960,00	246 475,18	376 960,00
TOTAUX CUMULÉS	2 178,94	492 859,53	389 074,48	1 326 394,21	391 253,42	1 819 253,74
RÉSULTATS DÉFINITIFS		490 580,59		1 314 279,73		1 804 860,32

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés		35 088,85	68 866,93		68 866,93	35 088,85
Opérations de l'exercice	427 349,61	585 114,53	567 336,63	681 393,12	994 686,24	1 266 507,65
TOTAUX	427 349,61	620 203,38	636 203,56	681 393,12	1 063 553,17	1 301 596,50
Résultats de clôture		192 853,97		45 189,56		238 043,53
Restes à réaliser			488 130,67	415 740,00	488 130,67	415 740,00
TOTAUX CUMULÉS		52 853,77	488 130,67	460 929,56	488 130,67	513 783,33
RÉSULTATS DÉFINITIFS		52 853,77	27 201,11			25 652,66

COMPTE ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés		13 859,91		44 084,06	0,00	57 943,97
Opérations de l'exercice	35 904,40	34 348,81	1 112,67	4 995,78	37 017,07	39 344,59
TOTAUX	35 904,40	48 208,72	1 112,67	49 079,84	37 017,07	97 288,56
Résultats de clôture		12 304,32		47 967,17		60 271,49
RÉSULTATS DÉFINITIFS		12 304,32		47 967,17		60 271,49

2°/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs identiques avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 17 avril 2019

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard Ara